

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 28 juin 2022**

Date de convocation : 21 juin 2022

Mardi 28 juin 2022 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (9) M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

- Excusé-e-s :

- Pouvoir(s) :

- Absent-e-s- :

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, les **dispositions de vigilance sanitaire sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022** : Possibilité de réunion en tout lieu ; réunion sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ; réunion par téléconférence ; quorum au tiers des membres présents ; de disposer de deux pouvoirs. *Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés.*

**Ordre du Jour :**

- Décisions du maire
- Renouvellement de la ligne de trésorerie arrivant à échéance
- Examen des propositions de zonage à faire pour le PLUi en cours de révision
- Elaboration des fiches Projets pour les demandes de subvention à la Région
- Questions diverses

Le compte rendu des délibérations du conseil du 14 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Emilie BERNARDIN est désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le maire demande l'autorisation pour le rajout d'une question à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

**Décisions du maire :**

Monsieur le maire rend compte des dégâts dans le logement occupé par Mlle THIEBAUD et à la mairie, suite aux pluies importantes des 25 et 26 juin 2022.

Arrivée de M. JALICOT Gilles à 18 h 40.

**Mise en place d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie pour la gestion courante de la commune arrive à échéance le 23 juillet 2022, et qu'il conviendrait de renouveler cette ligne selon les propositions reçues du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne. Après délibéré, le conseil municipal **accepte, avec 9 voix POUR, la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin** selon les termes suivants : taux fixe de 1.09 % - frais dossier de 50 € - Commission de non utilisation 0.40 %, et **autorise le maire à signer** les documents nécessaires à cette réalisation bancaire.

**Examen des propositions de zonage à faire pour le PLUi en cours de révision**

Monsieur le maire présente aux membres présents le plan du PLUi et qu'il convient de réfléchir aux futures et différentes zones de réglementation d'urbanisme à proposer à la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse dans le cadre de la révision complète du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une séance est fixée samedi 9 juillet 2022 à la mairie pour définir ces zones, et principalement les zones constructibles, qui seront étudiées par les services d'urbanisme, préfectoraux et autres intervenants dans cette révision.

**Elaboration des fiches Projets pour les demandes de subvention à la Région**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les nouvelles aides régionales destinées à accompagner les communes dans leurs projets d'investissement pour la période 2022-2026. Plusieurs dispositifs ont été mis en place : Contrat Région, Bonus Ruralité et Contrat Région Ville. Chaque commune dépend de son intercommunalité de rattachement pour prétendre aux subventions régionales, puisqu'une enveloppe est attribuée à chaque EPCI, et doit être répartie entre chaque commune membre et l'intercommunalité. Deux fiches Projets maximum doivent être déposées auprès de la Région dans les meilleurs délais pour qu'elles puissent être prises en compte en parallèle avec la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse afin de se répartir l'enveloppe financière attribuée pour notre intercommunalité.

Comme déjà évoqué lors des précédentes réunions, des réflexions et estimations financières ont déjà été menées pour :

- Création de 2 logements dans le bâtiment de l'ancienne école à proximité de la piscine
- Création d'une salle des associations dans l'ancienne école et cantine à proximité de la mairie

et le conseil municipal donne un avis favorable pour déposer auprès de la Région les fiches Projets correspondantes.

Ceci ne vaut pas demande de subvention étant donné qu'il faudra monter des dossiers techniques et financiers réels afin de respecter le planning de répartition des subventions, et valider (ou pas) ces deux projets.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir reçu verbalement, par les locataires du logement de La Gare, leur intention de quitter ce logement courant juillet 2022.
- Le déblocage de la subvention attribuée par le conseil municipal sera effectué courant semaine prochaine.
- Les nouveaux propriétaires de la propriété des Velles proposent 5 ha de foin à faire à qui en aurait besoin.
- Après inspection dans le nouveau réseau d'assainissement collectif, il a été récupéré de nombreuses lingettes qui obstruent les canalisations du réseau. Un rappel sera distribué aux usagers qui sont raccordés au collectif afin de les informer des dégâts occasionnés, du travail supplémentaire d'entretien à apporter et des coûts que cela engendre.
- Un arrêté portant interdiction de circulation pour tous les véhicules à moteurs à compter du 17 mai 2022 sera installé sur les chemins ruraux non goudronnés
- Il est envisagé de faire une inauguration des travaux effectués : mairie, station d'épuration et l'installation d'un chalet au camping

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 45.